

## CONSEIL COMMUNAL EN DATE DU 20 OCTOBRE 2023.

*La séance débute à 19h16'.*

### Présents :

Monsieur François CULOT, Bourgmestre, Président;  
Monsieur Vincent WAUTHOZ, Madame Annie GOFFIN, Madame Nathalie VAN DE WOESTYNE, Monsieur Alain CLAUDOT, Monsieur Hugues BAILLOT, Échevins.  
Monsieur Jean BRUYERE, Président du CPAS (voix consultative) ;  
Monsieur Denis LACAVE, Monsieur Etienne CHALON, Monsieur Philippe LEGROS, Monsieur Christophe GAVROY, Madame Annick VAN DEN ENDE, Monsieur Michel MULLENS, Madame Virginie ANDRE, Monsieur André GILLARDIN, Monsieur Pascal MASSART, Madame Elodie BAUDRY, Monsieur Hamza YILMAZ, Monsieur Léopold BALTUS, Madame Marie-Anne CLAUDE, Conseillers ;  
Madame Marthe MODAVE, Directrice Générale, Secrétaire de séance.

### Excusés :

Monsieur Sébastien MICHEL et Monsieur Jean-François BODY, Conseillers.

### A) SÉANCE PUBLIQUE

*Monsieur le Président souhaite la bienvenue et excuse Messieurs Jean-François BODY et Sébastien MICHEL.*

*Monsieur le Président remercie Monsieur Sébastien MICHEL en déclarant que sa démission normalement devait être actée aujourd'hui mais avec les changements on voulait faire un Conseil communal le plus court possible. Monsieur Sébastien MICHEL a accepté de reporter sa démission et son remplacement à la semaine prochaine.*

*Monsieur le Président procède à la lecture d'un courrier qu'il a reçu hier de Madame la Directrice Générale au sujet de la possibilité pour le Bourgmestre de retirer sa démission de ses fonctions de Conseiller communal et de Bourgmestre tant qu'elle n'a pas été actée par le Conseil communal, la démission étant une manifestation unilatérale de volonté. Il y était mentionné : « En conséquence, si vous décidez de retirer votre démission, nous vous invitons à faire parvenir un écrit en ce sens pour le 20 octobre 2023 à 16h00' au plus tard ». Monsieur le Président déclare être monté dans le bureau de la Directrice Générale à 15h50' mais elle n'était pas là. Des éclats de rires ont lieu. Monsieur le Président déclare avec humour avoir gardé la lettre en poche.*

*Monsieur le Président déclare que le Conseil a débuté dans les délais car le règlement d'ordre intérieur a été changé. Avant, le Conseil devait débuter dans le quart d'heure sinon on pouvait avoir un recours en annulation. Le règlement a été changé et on peut attendre une demie heure, donc « on est encore dans les délais. Il n'y aura pas de recours, en tout cas pas pour cette raison-là. ».*

*Monsieur le Président déclare que l'ordre du jour est très court. Il déclare qu'il y a sept points à l'ordre du jour qui ne devraient pas poser trop de problèmes et qu'il dira après un petit mot avant de prendre un verre ensemble.*

## **1. DÉMISSION VOLONTAIRE DES FONCTIONS DE CONSEILLER COMMUNAL ET DE BOURGMESTRE – FRANÇOIS CULOT.**

*Madame Nathalie VAN DE WOESTYNE, Echevine, prend la parole et déclare : «*

*Bonsoir à tous,*

*Voilà nous y sommes, François, notre maire quitte sa fonction !*

*J'ai commencé à réfléchir à ce discours depuis plusieurs semaines, et ce ne fut pas simple à écrire (même si vous me dites, souvent, les membres du Collège, que j'ai toujours facile) et encore plus difficile aujourd'hui dans cette situation de changement, de passation, de clôture, bien non....*

*En 2012, François, tu arrives, avec l'intention modeste d'être Conseiller communal, peut-être Echevin...*

*Te voilà propulsé Bourgmestre ...je vous accompagnais dans la campagne, ayant moi-même fait le choix de ne pas en être.*

*Une surprise et une gratitude, une confiance placée en toi avec le « devoir » de servir.*

*Mais surtout une confiance pour avancer dans cette tâche.*

*Te voilà ainsi tourné vers l'avenir, vers l'intérêt général et vers la construction collective.*

*Un moment vraiment historique pour notre groupe.*

*En 2018, nous poursuivons notre action publique avec le même engagement malgré la crise qui a secoué le groupe IC fin 2017. Tu es présent et pour ma part, je reviens dans la course avec vous tous.*

*Avec toi aussi, le groupe IC restera fidèle à ses valeurs, à son ouverture, à sa diversité, et ce, depuis plus de quarante-cinq ans.*

*Notre objectif avec toi : Rechercher des initiatives de fond, mettre en avant les projets à long terme avant un intérêt immédiat d'élu local, des actions qui ont du sens, des choix souvent heureux et parfois douloureux, des projets concrets et visibles.*

*Oserais-je dire, et je le dis pour toi, un « sacerdoce » quotidien, riche d'échanges, avec cette « exigence » de proximité.*

*Cela devient le lieu de l'engagement de chacun dans nos fonctions respectives.*

*Il nous est arrivé de passer par des discussions longues et parfois difficiles, des moments « compliqués » notamment en période covid, pour nous tous et pour l'administration qui, avec nous, a passé cette période assez bouleversante. Ces moments ont existé et on en est toujours sorti par des solutions concertées et abouties.*

*Comme avec toi ce jour, tu as toujours préféré mettre l'accent sur le positif, sur les dossiers aboutis, les résultats, et sur l'équipe que nous composons. Equipe qui n'est rien sans la présence de l'Administration, de ses employé(e)s, des ouvriers et ouvrières qui nous accompagnent dans nos projets au jour le jour.*

*Et tu nous as dit souvent en direct :*

*« Faut voir où ça avance ! ».*

*Tu aimes ta Ville avec tellement de sincérité que cela se perçoit dans chacune de tes paroles enthousiastes quand tu parles de Virton !*

*François proche des gens... Pour faire de la politique, il faut aimer les gens et être capable de leur donner droit au chapitre. On a souvent rencontré le besoin de s'exprimer de notre population. Ce qui parfois même domine le besoin de réponses...*

*Mais nous devons en même temps être porteurs de projets, fabricants de solutions et surtout garder notre indépendance de jugement en toute circonstance.*

*Influer positivement sur le ressenti collectif. « Faire adhérer par l'action et le discours et jamais seulement l'un ou l'autre », c'est une mission, pas un métier.*

*On a un mandat éphémère et on en est tous bien conscients en tant qu'élu.*

*Tu as toujours voulu une communication suivie d'actes, en valorisant l'action et les résultats. Ce que François Mitterrand résumait à sa manière (je choisis ici, tu t'en rends compte, de le citer rien que pour toi ...) « L'homme politique s'exprime d'abord par ses actes ; c'est d'eux dont il est comptable ; discours et écrits ne sont que des pièces d'appui au service de son œuvre d'action ».*

*Cet engagement politique, avec tout ce que cela exige a été rendu possible grâce aussi au soutien inconditionnel de ton épouse ■■■.*

*De manière plus légère maintenant,*

*Merci de nous avoir « imposé » à l'occasion la tarte aux prunes de chez Baillot, on peut te le dire aujourd'hui, on l'aime bien aussi ...*

*Par contre, on va pouvoir maintenant déguster des éclairs au chocolat, enfin, nous seuls savons pourquoi on n'y avait pas droit ...*

*Merci pour ta faculté de rire aux éclats !*

*Merci pour ton grand cœur, certains comportements nous ont bien souvent surpris, parce que peu attendus dans certaines situations, une générosité si souvent perceptible !*

*Merci pour ces gestes du quotidien quand par exemple je n'en ai pris qu'un qui moi m'a bouleversé ce jour-là, tu demandes à un Monsieur peu poli d'aller acheter une petite boîte de pralines pour s'excuser d'avoir été incorrect avec une employée de nos services en lui glissant un petit billet dans la main.*

*Merci pour ton humour qui nous a souvent amusé, qui nous permettait de dédramatiser, qui m'a parfois personnellement déconcertée, tu le sais, mais qui nous a souvent obligé de réfléchir autrement...*

*Merci pour ta persévérance, ton dynamisme, tes mots rassurants à des moments clés...*

*Merci pour ta profonde humanité, et cela on ne peut s'en rendre compte « vraiment » qu'en te fréquentant au quotidien.*

*Tu as rempli cette fonction de maire différemment mais comme le dit Albert Camus : « Être différent n'est ni une bonne chose ni une mauvaise chose.*

*Cela signifie simplement que vous êtes suffisamment courageux pour être vous-même ».*

*Alors au nom du groupe Intérêts Communaux, un énorme merci pour tout ce que tu as fait pendant tes deux mandats et pour ton action au sein du groupe.*

*Une autre citation qui me vient et qui nous correspond bien au niveau du groupe IC, « Les personnes sont des vagues ; oui, c'est ça. Il y a celles qu'on voit frémir à l'horizon, celles qui*

*nous touchent puis se rétractent, celles qui nous font couler et celles qui nous portent. » Extrait de Samantha Bailly (Les Stagiaires).*

*Tu fais partie de cette dernière catégorie. Merci d'avoir été cette « vague », cette personne tellement porteuse...*

*A toi et à ..., prenez bien soin de vous deux !*

*Monsieur le Président remercie Madame VAN DE WOESTYNE.*

*Des applaudissements ont lieu.*

*Monsieur le Président cède la parole à Madame Annie GOFFIN, Echevine.*

*Madame Annie GOFFIN déclare : « A toi François. C'est en 2012, François, que tu as atterri dans la politique Virtonaise.*

*Un certain nombre de Virtonais ont cru voir arriver un OVNI, ne se rendant pas compte à ce moment que tu allais devenir leur Maire, et ce, pendant deux mandats.*

*Ils ne se souvenaient pas, ces gens-là, que tu as une filiation bien connue ici : ton grand-père, ..., ancien maire de Bleid, et ..., ton père, qui était Bourgmestre à Virton. Ce dernier a occupé en 1982 le maïorat de la Ville. Et t'entendant très souvent, tu parles de ton père.*

*Ton premier mandat t'a jeté tout de suite dans une espèce de fournaise.*

*L'affaire des visons avec la fameuse manif en plein Conseil Communal. Tu as dû remettre de l'ordre ce jour-là.*

*Il y a eu aussi, faut-il le dire, la hausse des additionnels, car Burgo et Jindal sont passés par là en obtenant un remboursement important de leur précompte immobilier. Ce fut la douche froide, et Alain.*

*Comment allait réagir leur nouveau Maire ?*

*C'est à ce moment que les Virtonais ont pu se rendre compte de quel bois tu te chauffais.*

*Tu as choisi un cap en voulant faire de Virton une Ville fière d'elle-même, accueillante, belle et culturelle.*

*Et si tout n'est pas parfait, aujourd'hui on peut dire que tu as fait du bon travail.*

*Tu as avec tes partenaires de la majorité entamé le tournant indispensable en vue d'une adaptation au réchauffement climatique et de la préservation de la biodiversité. Et je me souviens quand je suis entrée dans le Collège, tu m'as dit : « Annie, ça passe où ça casse ». C'est cela que j'avais comme mot en commençant.*

*Mais le petit cheval sur la Grand-Place sera là pour nous faire souvenir de tout cela.*

*Laisse-moi te dire aussi que tu as été un Maire peu conventionnel.*

*Un Maire se voulant au-dessus de la mêlée, se forgeant sa propre ligne.*

*Ton dernier livre, le dé clic de Compostelle, en est le reflet.*

*Un Maire laissant dans ses discours, ses interventions transparaître ses émotions, son humour certain et parfois son culot.*

*Nous te savions attaché à ta ville. Mais le notaire, cet homme volontiers distant, a laissé apparaître un homme proche de ses habitants, franchement convivial, qui sait sortir des cadres habituels de la politique.*

*Le plaisir que tu prends pour rencontrer les gens à l'occasion de mariages, noces d'or, la fête des amoureux, la fête à Saint-Mard et d'autres événements encore en témoigne.*

*Beaucoup ont pu aussi rencontrer un Maire à vélo. Il adore pédaler à travers la Gaume mais il a un deuxième but, c'est qu'il essaie toujours de dénicher les dépôts clandestins.*

*On ne sait pas terminer sans dire ceci.*

*Nous te savions déjà très attaché à ta famille et la décision que tu prends aujourd'hui en est un parfait témoignage que nous saluons. Bonne route à toi et à ton épouse ....*

*Des applaudissements ont lieu.*

*Monsieur le Président remercie Madame Annie GOFFIN et cède la parole à Monsieur Philippe LEGROS, Conseiller.*

*Monsieur Philippe LEGROS déclare : « Une pièce de monnaie. Deux faces, une tranche comme le fil du funambule. Pour moi, une représentation symbolique de son inventeur : L'homme. Sa face : face, celle comme l'on se montre en public ou en privé en présence de personnes hors le cercle restreint ou choral, familial ou amical. Une représentation liée à notre parcours de vie, à nos expériences, à nos forces et nos faiblesses. Une représentation qui est exacerbée en politique. Son spectacle voire le vaudeville dont le jeu des acteurs et leur répartie se construisent in situ in tempore sur la scène du Conseil. Des conditions qui peuvent pousser à l'excès à nouveau en fonction de nos forces et de nos faiblesses. Des excès parfois qualifiables de clownesques mais ne jamais oublier : le clown au nez rouge, c'est par pudeur ou timidité des excès aussi des expressions parfois réductrices ou analysables tel quel.*

*La face pile : la face cachée, la face du cœur peut-être bien la vraie face, la face affective, chorale ou sentimentale. Celle qui derrière le vernis laisse apparaître la personne qui accepte de se dévoiler quelque peu. Au cours des presque onze dernières années qui s'achèvent, j'ai pu, pardonnez-moi l'expression, tâter les deux faces de cette pièce. La face « face » en carapace et ce qui peut être perçu comme ces excès de représentation, on sait de quoi on parle. Et puis la face « pile » et la force de son attention, de sa bienveillance, de son empathie, de sa reconnaissance, et je sais de quoi je parle. Ce soir, j'é mets le vœu que pour votre nouveau parcours de vie, vous puissiez permettre à vos proches de profiter de votre côté « pile » sans nécessairement vous réfugier derrière votre côté « face ». Au nom de mon groupe singulier mais aussi en mon nom personnel, je vous offre ce roman politique, artistique car théâtral mais aussi juvénile car il met en scène des ados dans un monde avec une actualité toute prégnante que je vous laisserai deviner. Sachant aussi que c'est le livre préféré de ... qu'elles offriraient et offrent encore à la lecture de leurs adolescents qui ont eu et ont encore la chance de croiser leur chemin. C'est donc un honneur pour moi de vous le proposer également à la lecture, à vous, à vous deux. Merci beaucoup. ».*

*Des applaudissements ont lieu.*

*Monsieur le Président remercie et cède la parole à Madame Marie-Anne CLAUDE, Conseillère. Celle-ci déclare : « François, tu m'as dit que tu n'aimerais pas que l'on parle de toi ce soir, c'est plutôt raté. Je ne vais pas être très longue. Moi c'est en pensant au cinéma, avec le festival du film européen de notre Ville qui s'annonce et que tu as mis à l'honneur à plusieurs reprises que je vais m'y prendre. Pour ma part, dans ton rôle de Maire de notre commune, je t'ai retrouvé dans la personnalité d'un acteur, une personnalité hors norme. Un*

*personnage décrit comme blagueur, rebelle, moderne, parfois casse-cou. Un personnage avec ses forces et ses failles à l'image des héros du cinéma qu'il a incarnés. Petite idée ? Tu es notre Jean-Paul Belmondo.*

*Comme ce grand acteur qui laisse une empreinte indélébile dans le monde du cinéma, ce que tu as été, ce que tu es, ce que tu seras, fait que tu es un personnage de notre commune que les virtonais ne sont pas prêts d'oublier. Et comme dit le petit Prince de Saint-Exupéry : « on ne voit bien qu'avec le cœur, l'essentiel est invisible pour les yeux ». Et c'est ton cœur qui a parlé et c'est en prince que tu vas poursuivre ton chemin avec Sylvia. Merci pour tout ce que tu nous as donné et de nous avoir fait confiance au nom d'Ecolo. Mais je vais quand même déjà souhaiter la bienvenue à Vincent. Mais quel sera donc ton personnage ? A voir. Lucky Luke ? Tu vas courir plus vite que ton ombre ? Ou peut-être Mac Gyver ? Toujours un petit tour dans la poche ? Ou alors le scribe bavard dans Cléopâtre de Astérix et Obélix ? A voir. En tout cas, belle aventure dans ton nouveau rôle Vincent. Merci. ».*

*Des applaudissements ont lieu.*

*Monsieur le Président remercie et cède la parole à Monsieur Etienne CHALON, Conseiller.*

*Monsieur Etienne CHALON, Conseiller, déclare : « Monsieur le Maire, François, tout a été dit ou presque. En tout cas, on rejoint ces hommages. C'est avec beaucoup d'émotion que notre mouvement a appris les raisons expliquant ta décision de quitter la politique en général et ton poste de Maire en particulier pour consacrer tout ton temps aux êtres qui te sont chers. Il n'y a pas de raison plus noble. François, évidemment nous n'avons pas toujours été d'accord mais de tes dix dernières années passées à la tête de la commune, nous retiendrons plus particulièrement ton amour de la Ville, ta grande disponibilité et ta grande capacité à laisser tout le monde s'exprimer librement. Tolérance dont nous avons pu largement, très largement, profiter pour exprimer nos avis au sein du Conseil et des Conseils communaux dont la durée caractérisait bien notre vie politique. Merci pour cela et encore une fois bon courage. ».*

*Des applaudissements ont lieu.*

*Monsieur le Président remercie et cède la parole à Monsieur Michel MULLENS, Conseiller.*

*Monsieur Michel MULLENS déclare : « En tant que chef de file du mouvement Les Engagés, il me revient maintenant le devoir d'exprimer quelques mots à la suite de ta décision de démissionner de ton poste de Bourgmestre, de Conseiller communal de Virton et de tes autres mandats. Il t'a fallu faire un choix lié à une situation personnelle et privée, une situation difficile. Au-delà de ta personne dont nous n'allons pas rappeler ici la biographie puisque nous te connaissons tous, au-delà de ta marque de fabrique, de ton style qui plaît ou qui dérange, malgré nos divergences sur certains dossiers, sur certaines approches ou ta façon de communiquer qui est interprétée différemment selon l'éducation de chacune ou chacun, au-delà de l'ensemble des aspects de ta personnalité, nous ne pouvons que te donner raison pour cette décision pleine de bon sens, comme tu l'as dit aussi à d'autres qui ont démissionné lors de cette législature. Plus personnellement, tu sais aussi ce que mes filles, ... et moi-même avons vécu entre 2012 et 2017 et nous ne pouvons qu'être touchés par ce qui arrive à ta famille. Au nom des Engagés de Virton, nous tenons à exprimer notre sympathie à ... et toi-même. Beaucoup de courage, de force et de foi à vous cinq dans ce combat pour la vie. Prends soin de ta famille. Et pour terminer, nous pouvons enfin te souhaiter une belle retraite ».*

*Monsieur le Président remercie et précise que la retraite c'est en France et en Belgique c'est la pension. Il déclare : « également pour couper des ailes à un canard, il n'est pas dans nos intentions de nous installer ni à Avignon, ni au Sénégal. Merci. ».*

*Monsieur le Bourgmestre se retire. La présidence est donc assurée par le 1<sup>er</sup> Echevin, Monsieur Vincent WAUTHOZ.*

*Monsieur Vincent WAUTHOZ, 1<sup>er</sup> Echevin, déclare : « François, tu viens de quitter ton siège et tu laisses déjà un grand vide :*

- il nous manque un conseiller,*
- nous n'avons plus de maire,*
- nous n'avons plus de président d'assemblée, c'est moi qui vais faire office comme premier échevin,*
- et la zone de police n'a plus de chef.*

*Nous allons pourvoir à tous ces postes suivant une procédure que je peux vous expliquer dans les détails si vous le souhaitez.*

*Pour faire bref, nous allons d'abord accueillir les deux remplaçants de François au Conseil communal et au Collège communal. Et quand je dis des remplaçants, je suis très heureux, comme père de trois filles, de souligner qu'il s'agira de deux remplaçantes.*

*Et ce n'est pas si anodin que cela puisque, comme vous le savez, si la loi impose la présence paritaire 1/2 hommes, 1/2 femmes sur des listes électorales, cela n'implique que très rarement une parité effective d'élus.*

*L'entrée de Florence PÉTRON après celle de Marie-Anne CLAUDE ESCUDERO signe cette parité parfaite au sein de la majorité de ce Conseil représentée par six femmes et six hommes.*

*Jamais, je pense, cela ne s'était produit à Virton et aucun groupe politique n'avait apporté quatre femmes dans notre Conseil communal.*

*Je crois que, même un peu esseulée dans la minorité, Annick sera d'accord de dire pour dire que cela méritait d'être souligné.*

*Florence, c'est à toi, c'est la fille d'un grand professeur de français. Il semble être le professeur attiré des Maires de Virton. Je souligne le grand car avec son culot habituel, le précédent maire se permettait de l'appeler « le petit Louis ».*

*Florence a grandi à Chenois, a habité à Saint-Mard, et travaille à Ruelle.*

*Elle a l'air toute douce mais elle n'a pas froid aux yeux. Je l'ai surprise se baignant dans les eaux froides du lac de Rabais récemment où elle habite maintenant.*

*C'est vous dire si elle connaît notre commune en long, en large et même en profondeur du lac !*

*Son regard nous apportera à coup sûr un éclairage précieux sur des sujets bien d'actualité, comme justement la revitalisation de la Vallée de Rabais. ».*

*Monsieur le Président déclare avoir mis du temps pour arriver au point 2 mais il faut d'abord terminer le point 1 car il doit demander à tous les membres du Conseil s'ils acceptent la démission du Bourgmestre.*

*En conséquence,*

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L 1122-9 et L 1123-7 ;

Considérant que les élections communales ont eu lieu le 14 octobre 2018 et qu'elles ont été validées par Monsieur le Gouverneur de la Province de Luxembourg par arrêté prononcé en séance publique le 16 novembre 2018, conformément aux articles L4146-4 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu les courriels transmis les 28 et 29 septembre 2023 par lesquels Monsieur François CULOT indique démissionner de ses fonctions de Bourgmestre et de Conseiller communal ;

Considérant la nécessité de pourvoir à son remplacement ;

Après en avoir délibéré, *UNANIME*,

DECIDE :

Article 1 :

D'accepter la démission de Monsieur François CULOT de ses fonctions de Conseiller communal et de Bourgmestre.

Article 2 :

De transmettre la présente décision à l'intéressé conformément à l'article L1122-9 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

**2. *REPLACEMENT D'UN CONSEILLER COMMUNAL - VÉRIFICATION DES POUVOIRS - INSTALLATION ET PRESTATION DE SERMENT D'UN CONSEILLER COMMUNAL SUPPLÉANT.***

LE CONSEIL,

Considérant que par courrier daté du 09 décembre 2019, Monsieur Nicolas DAY, premier suppléant sur la liste IC+ et installé le 03 décembre 2018 à la place de Madame CLAUDOT Inès qui n'a pu être installée conseillère communale sur base de l'article L1125-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, a présenté démission de ses fonctions de conseiller communal ;

Considérant que cette démission a été acceptée par le Conseil communal du 27 décembre 2019 ;

Considérant que le Conseil communal en séance du 27 décembre 2019 a déclaré validés les pouvoirs de Monsieur Jean-François BODY, deuxième suppléant de la liste IC+, en qualité de conseiller communal et que celui-ci a prêté serment lors de ladite séance du 27 décembre 2019 ;

Considérant que la démission de Monsieur Michel THEMELIN pour ses fonctions de Conseiller communal et d'Echevin a été acceptée par le Conseil communal du 4 mars 2021 ;

Considérant que le Conseil communal en date du 04 mars 2021 a déclaré validés les pouvoirs de Madame Elodie BAUDRY, troisième suppléant de la liste IC+, en qualité de conseiller communal et que celle-ci a prêté serment lors de ladite séance du 04 mars 2021 ;

Considérant que Monsieur CLAUDOT Alain et Madame CLAUDOT Inès ne peuvent, conformément à l'article L1125-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, siéger ensemble au Conseil communal puisqu'ils sont parents entre eux au premier degré (en ligne directe), le premier étant le père de la seconde ;

Considérant que Madame CLAUDOT Inès tombe donc toujours dans un cas d'incompatibilité familiale prévu à l'article L1125-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant que Madame BEVER Mireille, 4<sup>ème</sup> suppléant de la liste IC+, a été engagée en qualité [REDACTED] à raison de [REDACTED] heures par semaine dans les liens d'un contrat de travail à durée [REDACTED] et est affectée à la fonction [REDACTED] à raison [REDACTED], et que son détachement au poste de [REDACTED] à raison de [REDACTED] heures par semaine, [REDACTED] est limité à [REDACTED] et ce ;

Considérant que Madame BEVER Mireille tombe donc dans un cas d'incompatibilité prévu à l'article L1125-1, 6° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le courrier transmis à Madame BEVER Mireille l'invitant à faire le choix entre le mandat de conseiller et les fonctions incompatibles, celle-ci étant membre du personnel communal ;

Vu le courrier daté du 9 octobre 2023 transmis par Madame BEVER Mireille indiquant : « En réponse à votre courrier du 3 octobre 2023, je vous informe de mon choix de renoncer au mandat de conseillère communale, car je ne souhaite pas renoncer à mes fonctions en tant que membre du personnel communal » ;

Considérant qu'en conséquence, le cinquième suppléant de la liste IC+, Madame PÉTRON Florence, a été invitée à la séance de ce jour ;

Considérant que les pouvoirs de l'intéressée ont été vérifiés et que celle-ci :

- continue de remplir toutes les conditions d'éligibilité, à savoir les conditions de nationalité belge ou européennes, d'âge de 18 ans et d'inscription au registre de la population de la commune ;
- n'a pas été privée du droit d'éligibilité ;
- ne tombe pas dans un cas d'incompatibilité ;

Considérant que dès lors, rien ne s'oppose à la validation de ses pouvoirs ;

Après en avoir délibéré, *UNANIME*,

DECLARE les pouvoirs de Madame Florence PÉTRON, en qualité de Conseiller communal, sont validés.

L'intéressée est invitée à prêter le serment prévu à l'article L 1126-1 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation selon le texte suivant : « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge* ».

*Monsieur le Président souhaite à Madame Florence PETRON "un bon travail parmi nous".*

Il est dressé procès-verbal de cette prestation de serment, à l'issue de laquelle la précitée est déclarée installée dans sa fonction de Conseiller communal.

La présente sera transmise à toutes fins utiles et nécessaires aux autorités supérieures.

### **3. TABLEAU DE PRÉSENCE - MODIFICATION.**

LE CONSEIL,

Vu l'article L.1122-18 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le règlement d'ordre intérieur adopté par le Conseil communal en séance du 24 août 2023, notamment les articles 1 à 4 ;

Considérant que le tableau de présence est réglé par le règlement d'ordre intérieur ;

Considérant que ce dernier précise en son article 2 que le tableau de présence est réglé d'après l'ordre d'ancienneté des conseillers, à dater de leur première entrée en fonction, et, en cas d'ancienneté égale, d'après le nombre des votes obtenus lors de la dernière élection ;

Considérant encore que seuls les services ininterrompus en qualité de conseiller titulaire sont pris en considération pour déterminer l'ancienneté de service, toute interruption entraînant la perte définitive de l'ancienneté acquise ;

Considérant que les conseillers qui n'étaient pas membres du conseil sortant figurent en bas de tableau, classés d'après le nombre de votes obtenus lors de la dernière élection ;

Après en avoir délibéré, *UNANIME*,

ARRETE, ainsi qu'il suit, le tableau de présence des membres du Conseil communal :

Noms et prénoms des membres du Conseil	Date de la 1ère entrée en fonction	Suffrages obtenus aux élections du 14/10/2018	Date de naissance	Ordre de présence
LACAVE Denis	22.10.2004	321		1
CHALON Etienne	04.12.2006	1.176		2
LEGROS Philippe	04.12.2006	234		3
BAILLOT Hugues	26.04.2012	503		4
WAUTHOZ Vincent	03.12.2012	625		5
GAVROY Christophe	03.12.2012	485		6
GOFFIN Annie	03.12.2012	455		7
VAN DEN ENDE Annick	03.12.2012	420		8
CLAUDOT Alain	03.12.2012	417		9
MICHEL Sébastien	03.12.2012	409		10
MULLENS Michel	04.06.2018	538		11
VAN DE WOESTYNE Nathalie	03.12.2018	607		12
ANDRÉ	03.12.2018	408		13

Virginie				
GILLARDIN André	03.12.2018	381		14
MASSART Pascal	03.12.2018	333		15
BODY Jean-François	27.12.2019	377		16
BAUDRY Elodie	04.03.2021	331		17
YILMAZ Hamza	02.12.2021	276		18
BALTUS Léopold	30.11.2022	302		19
CLAUDE Marie- Anne	11.05.2023	189		20
PÉTRON Florence	20.10.2023	312		21

#### **4. DÉCLARATION D'APPARENTEMENT - MADAME PÉTRON FLORENCE.**

LE CONSEIL,

PREND ACTE que Madame PÉTRON Florence, appartenant au groupe politique IC+, se déclare non apparentée.

#### **5. ADOPTION D'UN AVENANT AU PACTE DE MAJORITÉ.**

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L 1123-1 et L 1123-2 ;

Vu la délibération prise par le Conseil communal en date du 03 décembre 2018 adoptant le pacte de majorité suivant signé par les groupes politiques IC+, ECOLO+ et ENSEMBLE EA :

Bourgmestre : CULOT François [REDACTED]

Echevins : 1. WAUTHOZ Vincent [REDACTED]  
 2. GOFFIN Annie [REDACTED]  
 3. VAN DE WOESTYNE Nathalie [REDACTED]  
 4. THÉMELIN Michel [REDACTED]  
 5. CLAUDOT Alain [REDACTED]

Président du Centre Public d'Action Sociale pressenti : SCHILTZ Nicolas  
 [REDACTED]

Vu sa délibération prise en date du 04 mars 2021 adoptant l'avenant au pacte de majorité suivant signé par les groupes politiques IC+, ECOLO+ et ENSEMBLE EA :

Bourgmestre : CULOT François [REDACTED]  
Echevins : 1. WAUTHOZ Vincent [REDACTED]  
 2. GOFFIN Annie [REDACTED]  
 3. VAN DE WOESTYNE Nathalie [REDACTED]  
 4. CLAUDOT Alain [REDACTED]  
 5. BAILLOT Hugues [REDACTED]

Président du CPAS : SCHILTZ Nicolas [REDACTED] ;

Vu sa délibération prise en date du 26 janvier 2023 adoptant l'avenant au pacte de majorité suivant signé par les groupes politiques IC+, ECOLO+ et ENSEMBLE EA :

Bourgmestre : CULOT François

Échevins : 1. WAUTHOZ Vincent  
2. GOFFIN Annie  
3. VAN DE WOESTYNE Nathalie  
4. CLAUDOT Alain  
5. BAILLOT Hugues

Président du CPAS : BRUYERE Jean ;

Vu sa délibération prise en date de ce jour acceptant la démission de Monsieur François CULOT de ses fonctions de Conseiller communal et de Bourgmestre ;

Considérant qu'il y a lieu d'adopter un avenant au pacte de majorité afin de pourvoir au remplacement définitif d'un membre du Collège ;

Vu le projet d'avenant au pacte de majorité, signé par les groupes politiques participant au pacte de majorité à savoir le groupe IC+, ECOLO+ et ENSEMBLE EA, déposé entre les mains de la Directrice Générale en date du 05 octobre 2023 ;

Considérant que ce projet d'avenant au pacte de majorité est recevable, car il :

- comprend l'indication des groupes politiques qui y sont parties,
- contient l'indication du Bourgmestre, des Echevins dont l'Echevin remplaçant pressenti et son rang, et du Président du Centre Public d'Action Sociale,
- présente un tiers minimum de membres du même sexe,
- est signé par l'ensemble des personnes y désignées et par la majorité des membres de chaque groupe politique qui y est partie ;

Considérant qu'il remplit dès lors les conditions énoncées à l'article L 1123-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Après en avoir délibéré,

En séance publique et par vote à haute voix,

PROCEDE au vote sur l'avenant au pacte de majorité proposé ;

19 conseillers participent au scrutin.

*Par les voix positives (19) de :*

*GOFFIN Annie, VAN DE WOESTYNE Nathalie, CLAUDOT Alain, BAILLOT Hugues, LACAVE Denis, CHALON Etienne, LEGROS Philippe, GAVROY Christophe, VAN DEN ENDE Annick, MULLENS Michel, ANDRE Virginie, GILLARDIN André, MASSART Pascal, BAUDRY Elodie, YILMAZ Hamza, BALTUS Léopold, CLAUDE Marie-Anne, PETRON Florence et WAUTHOZ Vincent.*

ADOpte l'avenant au pacte de majorité suivant :

Bourgmestre : WAUTHOZ Vincent

Echevins : 1. GOFFIN Annie  
2. VAN DE WOESTYNE Nathalie  
3. CLAUDOT Alain  
4. BAILLOT Hugues  
5. ANDRÉ Virginie

Président du CPAS : BRUYERE Jean.

## **6. VÉRIFICATION DES POUVOIRS DU BOURGMESTRE - INSTALLATION ET PRESTATION DE SERMENT.**

*Monsieur Vincent WAUTHOZ étant concerné par ce point, il ne peut assurer la présidence pour ce point. La présidence est donc assurée, suivant l'ordre de rang des Échevins, par Madame Annie GOFFIN.*

*Madame Annie GOFFIN, 1ère Echevine, déclare "Voici maintenant le moment du passage de témoin. François CULOT quitte sa fonction de Maire et passe le bâton à Vincent que j'invite à prêter serment devant moi".*

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1123-1 et L1126-1 ;

Considérant que les élections communales ont eu lieu le 14 octobre 2018 et qu'elles ont été validées par Monsieur le Gouverneur de la Province de Luxembourg par arrêté prononcé en séance publique le 16 novembre 2018, conformément aux articles L4146-4 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant l'installation en séance du Conseil communal du 03 décembre 2018, de Monsieur François CULOT, en qualité de Bourgmestre, élu sur la liste IC+ aux élections communales du 14 octobre 2018 ;

Vu sa délibération prise en date de ce jour acceptant la démission de Monsieur François CULOT de ses fonctions de Conseiller communal et de Bourgmestre ;

Vu sa délibération prise ce jour adoptant l'avenant au pacte de majorité signé par les groupes politiques IC+, ECOLO+ et ENSEMBLE EA et déposé entre les mains de la Directrice Générale, Madame Marthe MODAVE, en date du 05 octobre 2023;

Considérant que Monsieur Vincent WAUTHOZ est le conseiller de nationalité belge qui a obtenu, lors des dernières élections, le plus de voix de préférence (après Monsieur François CULOT) parmi le groupe politique IC+ ;

Considérant que tous les cas d'incompatibilités liés à la fonction de Bourgmestre ont été communiqués à Monsieur Vincent WAUTHOZ ;

Vu les articles L1125-1, L1125-2 et L1125-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation concernant les incompatibilités et les conflits d'intérêts ;

Considérant qu'il y a lieu de vérifier les pouvoirs de Monsieur Vincent WAUTHOZ à la fonction de Bourgmestre ;

Considérant que Monsieur Vincent WAUTHOZ ne tombe pas dans un cas d'incompatibilité visé aux articles L1125-1, L1125-2 et L1125-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, lequel prévoit, préalablement à leur entrée en fonction, une prestation de serment des membres du Collège communal;

DECLARE :

Les pouvoirs de Monsieur Vincent WAUTHOZ sont validés.

Monsieur Vincent WAUTHOZ prête ensuite en séance publique, entre les mains de Madame Annie GOFFIN, échevin de rang 1, le serment prévu à l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et dont le texte suit : « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.* ».

Monsieur Vincent WAUTHOZ est alors installé dans sa fonction de Bourgmestre.

*Madame Annie GOFFIN, 1ère Echevine, déclare que Vincent WAUTHOZ est Bourgmestre de la commune de Virton à partir de cet instant et elle lui souhaite la bienvenue.*

***La présidence est assurée par Monsieur Vincent WAUTHOZ, Bourgmestre.***

*Monsieur Philippe LEGROS, Conseiller, déclare « Bienvenue à Vincent que je sais terriblement laborieux c'est-à-dire travailleur et presque aussi bavard que moi car contrairement aux apparences, oui je suis bavard en d'autres lieux et d'autres circonstances. J'espère qu'avec l'âge, Vincent, nous arriverons tous les deux à atteindre une expression lexicale plus synthétique qu'à l'heure actuelle. Merci. ».*

*Des applaudissements ont lieu.*

*Monsieur le Président remercie pour ce conseil qu'il déclare essayer de suivre en indiquant qu'il n'a que deux pages et demi et c'est écrit très grand.*

*Il déclare : « Chers collègues, Mesdames, Messieurs, Monsieur le Gouverneur, cher Olivier, je sais que tu n'es pas venu spécialement pour ma prestation de serment, tu es venu pour boire un verre évidemment, mais il n'empêche que ta présence à cet instant me fait particulièrement plaisir en raison de ta haute fonction bien sûr, mais aussi comme « vieux » compagnon de route dans la défense de notre ruralité au service des justiciables d'abord, au service de tous les Luxembourgeois ensuite depuis que tu as accédé à tes fonctions de Gouverneur.*

*Tu personnifies la Province.*

*Je vais tenter, comme François l'a si bien fait pendant onze ans, de personnifier la Commune la plus sportive, la plus industrielle, la plus étudiante, la plus cinématographique, bientôt la plus touristique et surtout la plus chauvine de la Province.*

*J'accède à cette fonction dans des circonstances qui pourraient, qui devraient peut-être, nous attrister. François et ... en ont décidé autrement. Après nous avoir mis la larme à l'œil, François a décidé de nous quitter dans la gaieté, une gaieté qui n'est pas feinte, malgré ces circonstances. Devant les incertitudes que notre condition humaine a placées sur leur chemin, après onze années de travail dur, passionné et passionnant au service de la communauté, ils ont décidé de profiter de leur vie. Quelle sagesse !*

*Une sagesse que je n'ai pas encore. Petit « paysan » de rien, j'ai tellement reçu de la vie, de mes parents, de mon frère, de tout un village, de mes professeurs, de ma compagne, de tous ceux que j'ai côtoyés dans ma vie familiale, professionnelle, politique, y compris de mes adversaires. Dans cette administration communale et aussi dans l'administration provinciale, j'ai tant reçu que je me sens en quelque sorte redevable envers notre communauté à laquelle j'ai le désir profond d'encore apporter le fruit de mes connaissances, connaissances de son territoire, de ses faiblesses, de ses atouts et de sa population.*

*Ma fonction d'échevin depuis onze ans me convenait parfaitement. François et moi avons collaboré positivement, parfois rudement, mais toujours dans le respect et la recherche du mieux.*

*Cette nouvelle fonction de chef d'orchestre à la recherche de cohésion et de consensus actifs, je l'ai expérimentée comme bâtonnier aux côtés de notre Gouverneur d'ailleurs pendant trois années. Elle me convient et me plaît aussi.*

*Oui, au-delà des circonstances évoquées, je me réjouis finalement de cette opportunité que m'offre mes collègues de la majorité comme de l'ensemble du Conseil et derrière eux l'ensemble des électeurs de notre Commune. Je promets de les servir du mieux que nous pourrons dans cette dernière année de législature toujours plus tumultueuse pour le capitaine.*

*Vive la Gaume,*

*Vive la Province du Luxembourg, Monsieur le Gouverneur,*

*Vive Virton. ».*

*Des applaudissements ont lieu.*

## **7. VÉRIFICATION DES POUVOIRS D'UN NOUVEL ÉCHEVIN - INSTALLATION ET PRESTATION DE SERMENT.**

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1123-1 et L1126-1 ;

Considérant que les élections communales ont eu lieu le 14 octobre 2018 et qu'elles ont été validées par Monsieur le Gouverneur de la Province de Luxembourg par arrêté prononcé en séance publique le 16 novembre 2018, conformément aux articles L4146-4 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant l'installation en séance du Conseil communal du 03 décembre 2018 de Monsieur François CULOT, en qualité de Bourgmestre, élu sur la liste IC+ aux élections communales du 14 octobre 2018 ;

Vu sa délibération prise en date de ce jour acceptant la démission de Monsieur François CULOT de ses fonctions de Conseiller communal et de Bourgmestre ;

Vu sa délibération prise ce jour adoptant l'avenant au pacte de majorité signé par les groupes politiques IC+, ECOLO+ et ENSEMBLE EA et déposé entre les mains de la Directrice Générale, Madame Marthe MODAVE, en date du 05 octobre 2023;

Considérant que Madame Virginie ANDRÉ est reprise en tant que nouvel Echevin dans l'avenant au pacte de majorité, présentée au rang 5 en vue de remplacer Monsieur Vincent WAUTHOZ;

Considérant que tous les cas d'incompatibilités liés à la fonction d'Echevin ont été communiqués à Madame Virginie ANDRÉ ;

Vu l'article L1123-9 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation qui dispose que « le Collège d'une commune de 10.000 à 19.999 habitants comprend 5 échevins. » ;

Vu l'article L1123-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation qui dispose que « le nouveau membre du Collège communal achève le mandat de celui qu'il remplace. » ;

Considérant que l'avenant au pacte de majorité adopté ce jour propose pour le Collège communal, des membres de sexe différent ;

Vu les articles L1125-1, L1125-2 et L1125-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation concernant les incompatibilités et les conflits d'intérêts ;

Considérant qu'il y a lieu de vérifier les pouvoirs de Madame Virginie ANDRÉ à la fonction d'Echevin ;

Considérant que Madame Virginie ANDRÉ ne tombe pas dans un cas d'incompatibilité visé à l'article L1125-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, lequel prévoit, préalablement à leur entrée en fonction, une prestation de serment des Echevins entre les mains du Président du Conseil ;

DECLARE :

Les pouvoirs de Madame Virginie ANDRÉ sont validés.

*Monsieur le Président présente Madame Virginie ANDRÉ en ces termes : «*

*Une enfance et une jeunesse baignées dans la politique, tant par l'engagement de sa mère que de son père.*

*Elle a résisté à l'appel de la politique jusqu'en 2018 après avoir, elle aussi, donné priorité à sa vie de famille, à ses trois enfants et qui sait, peut-être leur épargner le stress des soirées électorales qu'elle a vécues.*

*Nous connaissons son dynamisme au travers de son action commerciale, à la tête de son commerce qu'elle gère depuis trente-cinq ans et de son engagement dans l'association commerciale qu'elle préside depuis sept/huit ans.*

*Elle siège plus discrètement, depuis 5 ans, dans le Comité de secteur de la piscine et à la Commission d'Aménagement du Territoire qui a traité depuis les cinq dernières années où elle siège, nombre de dossiers urbanistiques d'importance, dont le Schéma d'Orientation Local du Collège Saint Joseph et le projet de revitalisation de Rabais.*

*Tout le monde sait qu'elle n'a rien d'une religieuse, mais soulignons que ce n'est pas non plus une novice qui rejoint le collègue qui lui confiera les fonctions d'échevine de l'Urbanisme et du Commerce notamment.*

*Je l'ai associée depuis quelques semaines à mon activité d'échevin et je pense pouvoir dire qu'elle est déjà passionnée de ces matières que je lui laisse à regret mais en toute confiance. Ici aussi, c'est une femme qui remplace un homme et même si ce n'est pas pour son genre qu'elle a été choisie, nous nous réjouissons de cela aussi. ».*

*Des applaudissements ont lieu.*

Le Bourgmestre Vincent WAUTHOZ invite alors l'Echevin, Madame Virginie ANDRÉ, à prêter entre ses mains et en séance publique le serment prévu à l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et dont le texte suit : « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.* ».

Prête serment, conformément à l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

**ANDRÉ Virginie**

L'Echevin est dès lors déclaré installé dans ses fonctions.

La présente délibération sera envoyée au Gouvernement wallon pour information.

*La séance est levée à 20h06' sans qu'aucune remarque ou observation n'ait été formulée sur le procès-verbal de l'assemblée du 14 septembre 2023, lequel est en conséquence approuvé.*

La Secrétaire de séance,

MARTHE MODAVE

Le Président,  
(avant le dispositif du point 1)  
FRANÇOIS CULOT

Le Président,  
(1<sup>er</sup> Echevin)  
(du dispositif du point 1 au point 5 inclus)  
VINCENT WAUTHOZ

La Présidente,  
(1<sup>ère</sup> Echevine)  
(point 6)  
ANNIE GOFFIN

Le Président,  
(Bourgmestre)  
(du point 7 jusqu'à la fin)  
VINCENT WAUTHOZ